

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2020

2020/048

Présents : Denis FEGNE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Alexandre ARRIZABALAGA / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Hélène FRANCES / Sandrine TREBUCQ / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Caroline ECORCHON / Michel DUHAMEL / Sébastien ABADIE / Bruno CAZERES / Jean-Christophe MADELAINE / Gisèle VINCENT / Laëtitia CAZABAN

Absents Régine TOSON (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / JB MARTINEZ (procuration pour Michel DUHAMEL) / Philippe SOULE-PERE (procuration pour Jean TRILLE) / Serge ALMENDRO (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) / Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Désignation des représentants à l'association des communes forestières

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale que la commune peut adhérer à la fédération nationale des communes forestières.

Cette fédération :

- fait valoir les intérêts des communes auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière bois.
- fait reconnaître le rôle des élus en tant qu'aménageurs du territoire et prescripteurs de l'utilisation du bois comme matériaux et énergies
- informe les élus grâce aux lettres mensuelles.

Il est proposé de désigner deux délégués forêt (un titulaire et un suppléant) :

- Sébastien Abadie et Jean-Christophe Madelaine

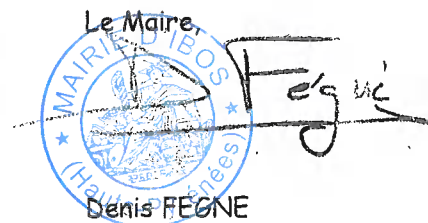
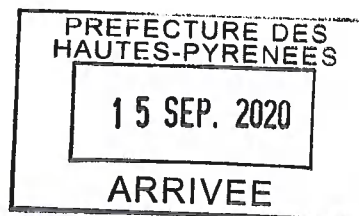
Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :
Sébastien Abadie et Jean-Christophe Madelaine

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 15 SEP. 2020
de la publication le 15 SEP. 2020
IBOS,
Le 15 SEP. 2020

Le Maire,

Denis FEGNE



DF